MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 82 16 janvier 2002

SOMMAIRE

Carrières Feidt, S.à r.l., Luxembourg	3894	Luxembourg	3906
Carrières Feidt, S.à r.l., Luxembourg	3895	Information et Publicité Luxembourg, S.à r.l.,	
Chelsea Holding S.A., Luxembourg	3918	Luxembourg	3907
Chelsea Holding S.A., Luxembourg	3920	Institut Bouzonviller, S.à r.l., Luxembourg	3899
D.R.F. SCI, Esch-sur-Alzette	3900	Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg	3902
Dakumo Holding S.A., Luxembourg	3895	Intesa Euroglobal, Sicav, Luxembourg	3902
Dakumo Holding S.A., Luxembourg	3899	Italcar S.A., Bertrange	3927
Edizioni Design S.A., Luxembourg	3910	Jardin Fleuri, S.à r.l., Schengen	3915
Edizioni Design S.A., Luxembourg	3911	Julius Baer Multitrading, Sicav, Luxembourg	3925
FRI Feeder Advisory Company S.A., Luxembourg.	3920	Kaki Holding S.A., Luxembourg	3914
FRI Feeder Advisory Company S.A., Luxembourg.	3923	Kaki Holding S.A., Luxembourg	3914
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3903	Kaki Holding S.A., Luxembourg	3914
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3903	Kaki Holding S.A., Luxembourg	3914
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3903	Kono S.A., Luxembourg	3923
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3903	Kono S.A., Luxembourg	3924
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3904	Lead Holdings S.A., Luxembourg	3913
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3904	Lead Holdings S.A., Luxembourg	3913
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3904	Lead Holdings S.A., Luxembourg	3913
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3904	Lead Holdings S.A., Luxembourg	3913
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3905	Leygaux Internationale S.A., Luxembourg	3916
Garwell Holding S.A., Luxembourg	3905	Leygaux Internationale S.A., Luxembourg	3916
Gauguin S.A., Luxembourg	3906	M.D.J.B. Lux S.A., Luxembourg	3927
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3891	M.D.J.B. Lux S.A., Luxembourg	3927
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3892	Mageco Investment S.A., Luxembourg	3926
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3892	Mirror Fund Management Company S.A., Luxem-	
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3892	bourg	3929
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3892	Modern Properties S.A., Luxembourg	3929
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3893	Modern Properties S.A., Luxembourg	3929
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3893	Montecaro Holding S.A., Luxembourg	3926
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3893	Montecaro Holding S.A., Luxembourg	3926
Gloriande (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	3893	Montecaro Holding S.A., Luxembourg	3926
Green Sky S.A., Luxembourg	3928	New Immoservice, S.à r.l., Grevenmacher	3935
Green Sky S.A., Luxembourg	3929	New Immoservice, S.à r.l., Grevenmacher	3935
Hongyun, S.à r.l., Luxembourg	3890	Nova Star Holding S.A., Luxembourg	3930
Hongyun, S.à r.l., Luxembourg	3891	Nova Star Holding S.A., Luxembourg	3931
I.B.E., S.à r.l., Hautcharage	3901	Optima Luxembourg S.A., Luxembourg	3909
I.B.E., S.à r.l., Hautcharage	3902	Optima Luxembourg S.A., Luxembourg	3909
ICG Mezzanine Luxco N° 1, S.à r.l., Luxembourg.	3907	Pritoh International S.A., Luxembourg	3931
ICG Mezzanine Luxco N° 2, S.à r.l., Luxembourg .	3911	Pritoh International S.A., Luxembourg	3932
Imhotep S.A., Luxembourg	3905	Sopro3 S.A., Esch-sur-Alzette	3936
Immocorp, Sicav, Luxembourg	3916	Summit Capital Holding S.A., Luxembourg	3934
Information et Publicité Luxembourg, S.à r.l.,		Summit Capital Holdings S.A., Luxembourg	3932

HONGYUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

L'an deux mille un, le vingt huit juin.

Par-devant Maître Aloyse Biel notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

- 1.- La société à responsabilité limitée HONGYUN, S.à r.l. avec siège social à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 7 octobre 1998, publié au Mémorial C de 1998 page 45333, ici représentée par ses deux gérants:
- Monsieur Xiao-bo Ren, indépendant, demeurant à L-8245 Mamer, 1A, rue de la Libération, agissant en sa qualité de gérant technique de la prédite société.
- Madame Li-ping Ma, comptable, demeurant à Elvange, 10, rue d'Ehlange, agissant en sa qualité de gérant administratif de la prédite société.
 - 2.- Monsieur Xiao-bo Ren, prénommé, agissant en son nom personnel
 - 3.- Madame Li-ping Ma, prénommée, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont déclaré au notaire soussigné et l'ont prié d'acter que:

les parts sociales de la société HONGYUN, S.à r.l. se trouvent actuellement réparties comme suit:

- Monsieur Xiao-bo Ren, prénommé, cent parts sociales	100
- Madame Li-ping Ma, prénommée, quatre cents parts sociales	400
Total: cing cents parts sociales.	500

Par les présentes, Madame Li-ping Ma, prénommée, déclare céder et transporter quatre cents parts sociales qu'elle détient dans la prédite société HONGYUN, S.à r.l. à Monsieur Xiao-bo Ren, prénommé, qui accepte, ceci avec toutes les obligations s'y rattachant. Cette cession a eu lieu pour et moyennant le prix de quatre cent mille francs (400.000, francs), somme que le cédant déclare avoir reçue du cessionnaire, avant la passation des présentes et en dehors de la présence du notaire soussigné, dont bonne et valable quittance.

La société HONGYUN, S.à r.l., prénommée et représentée comme il a été dit ci-avant, déclare accepter les cessions ci-avant mentionnées conformément à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales, dispenser les parties de les lui signifier, et n'avoir entre les mains aucun empêchement ou opposition qui puisse en arrêter ou suspendre l'effet.

A la suite de cette cession le capital de la société HONGYUN, S.à r.l. se trouve réparti de la manière suivante:

- Monsieur Xiao-bo Ren, prénommé,	500 parts sociales
Total: cinq cents (500) parts sociales	500 parts sociales
Puis, l'associé unique Monsieur Xiao-bo Ren, prénommé, a requis le notaire soussigné d'acter	ses résolutions comme
suit:	

Première résolution

L'assemblée d'accepter la démission de Madame Li-ping Ma comme gérant administratif et accorde décharge pour l'accomplissement de son mandat.

Deuxième résolution

Il décide de continuer ladite société sous la forme d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle, et d'arrêter les nouveaux statuts comme suit:

Art. 1er. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

- Art. 2. La société a pour objet l'importation et l'exportation de marchandises. Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.
 - Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.
 - Art. 4. La société prend la dénomination de HONGYUN, S.à r.l.
 - **Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille Francs (500.000,- francs) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille Francs (5.000,- francs) chacune.
- Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces par l'associé unique. Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille Francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.
- **Art. 8.** Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts

du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base des trois derniers bilans de la société.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

- **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associé ou non, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.
 - Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.
- Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Le produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celuici atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'associé unique.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, l'associé se réfère aux dispositions légales.

Troisième résolution

Est nommé gérant unique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Xiao-bo Ren, prénommé.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais et honoraires qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à vingt cinq mille Francs (25.000,- Francs).

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: X. Ren, L. Ma, A. Biel

Enregistré à Capellen, le 2 juillet 2001, vol. 422, fol. 16, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 2 août 2001.

A. Biel.

(50717/203/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

HONGYUN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 92, rue de Bonnevoie.

Les statuts coordonnés de la prédite société déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

(50718/203/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, qui s'est tenue le 3 août 2001

A l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51415/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, qui s'est tenue le 3 août 2001

A l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 juin 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
- perte à reporter: 101.403.000 LUF;
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 juin 1998.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51416/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, qui s'est tenue le 3 août 2001

A l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51419/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Le bilan au 30 juin 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol.57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51417/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, qui s'est tenue le 3 août 2001

A l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 juin 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 1999;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter: 68.033.000 LUF;
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 juin 1999. Luxembourg, le 3 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51418/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Le bilan au 30 juin 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol.57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51420/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol.57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51421/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, qui s'est tenue le 3 août 2001

A l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion au 30 juin 2000;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 juin 2000;
- d'affecter les résultats comme suit:
- perte à reporter: 194.756.000 LUF;
- d'accorder décharge pleine et entière aux gérants pour toutes opérations effectuées à la date du 30 juin 2000.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51422/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 55.100.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique, qui s'est tenue le 3 août 2001

A l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de GLORIANDE (LUXEMBOURG), S.à r.l. («la Société»), il a été décidé comme suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 3 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51423/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

CARRIERES FEIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs. R. C. Luxembourg B 11.760.

L'an deux mille un, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Alphonse Feidt, industriel, demeurant à L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs.
- 2.- Monsieur Emile Feidt, industriel, demeurant à L-7227 Bereldange, 41, rue de la Forêt.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée CARRIERES FEIDT, S.à r.l., avec siège social à L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs, (R. C. Luxembourg section B numéro 11.760), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 22 décembre 1973, publié au Mémorial C, numéro 64 du 28 mars 1974.

dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant; en date du 21 octobre 1988, publié au Mémorial C, numéro 16 du 20 janvier 1989; en date du 6 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 194 du 19 avril 1997.

- Que le capital social de la société est fixé à quatre-vingt millions de francs (80.000.000,- LUF), représenté par huit mille (8.000) parts sociales de dix mille francs (10.000,- LUF) chacune, entièrement libérées.
- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Exposé préliminaire

Lors de la dernière assemblée générale extraordinaire du 6 décembre 1996 de la société CARRIERES FEIDT, S.à r.l., le capital social a été souscrit de la manière suivante:

- par Monsieur Alphonse Feidt à raison de trois mille parts sociales	3.000
- par Monsieur Emile Feidt à raison de trois mille parts sociales	3.000
- par Monsieur Guillaume Feidt à raison de deux mille parts sociales	2.000
Total: huit mille parts sociales	8.000

- Monsieur Guillaume Feidt est décédé intestat à Luxembourg, le 22 février 2000.
- Monsieur Guillaume Feidt était marié avec Madame Yvonne Merges, sans état, demeurant à L-7568 Mersch, 26, Am Wangert, sous le régime de la communauté universelle avec attribution de la totalité de cette communauté au profit du survivant d'eux suivant contrat de mariage, reçu par le notaire Jean-Paul Hencks, alors de résidence à Mersch, le 15 juillet 1981.

En vertu des stipulations du prédit contrat de mariage, toute la communauté universelle appartient à l'épouse survivante Madame Yvonne Merges.

Première résolution

Les associés constatent le rachat des deux mille (2.000) parts sociales détenues par Madame Yvonne Merges, préqualifiée, par la société à responsabilité limitée CARRIERES FEIDT, S.à r.l.

Deuxième résolution

Les associés décident de réduire le capital social à concurrence de vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF), pour le ramener de quatre-vingt millions de francs luxembourgeois (80.000.000,- LUF), à soixante million de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF), par annulation de deux mille (2.000) parts sociales.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des six mille (6.000) parts sociales représentant le capital social de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF).

Quatrième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de soixante millions de francs luxembourgeois (60.000.000,- LUF) en un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un virgule quatorze euros (1.487.361,14 EUR), au cours de 40,3399 LUF=1,- EUR.

Cinquième résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de douze mille six cent trente-huit virgule quatre-vingt-six euros (12.638,86 EUR), pour le porter de son montant actuel de un million quatre cent quatre-vingt-sept mille trois cent soixante et un virgule quatorze euros (1.487.361,14 EUR) à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), sans création de parts sociales nouvelles.

Cette augmentation de capital est réalisée par incorporation au capital de réserves disponibles à concurrence de douze mille six cent trente-huit virgule quatre-vingt-six euros (12.638,86 EUR).

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent.

La justification de l'existence desdites réserves a été rapportée au notaire instrumentant par des documents comptables.

Sixième résolution

Les associés décident de remplacer les six mille (6.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale par six mille (6.000) parts sociales d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Septième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à un million cinq cent mille euros (1.500.000,- EUR), représenté par six mille (6.000) parts sociales de deux cent cinquante euros (250,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées.»

rais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de quatre-vingt mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Feidt, E. Feidt, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2001, vol. 515, fol. 31, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2001. J. Seckler.

(51336/231/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

CARRIERES FEIDT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1135 Luxembourg, 36, avenue des Archiducs. R. C. Luxembourg B 11.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

J. Seckler

(51337/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

DAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding, (anc. DAKUMO S.A., Société Anonyme).

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.141.

In the year two thousand and one, on the thirtieth of July.

Before Us, Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of DAKUMO S.A., a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg B 58.141), incorporated pursuant to a notarial deed on January 24, 1997, published in the Mémorial, Recueil C, number 275 of June 4, 1997.

The meeting was opened at 8.30 a.m. with Mrs Carole Caspari, employee, residing in Luxembourg, in the chair who appointed as secretary Mrs Laurence Mostade, employee, residing in Eselborn.

The meeting elected as scrutineer Mr Philippe Stanko, employee, residing in Trèves.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Change of the company's name from DAKUMO S.A. in DAKUMO HOLDING S.A. and subsequent modification of article 1 of the articles of incorporation.
 - 2. Suppression of the par value of the shares.
- 3. Conversion of the corporate capital of the company from LUF into Euro, so that the corporate capital amounts to Euro 99,157.41.

- 4. Increase of the corporate capital of Euro 842.59 to bring it from its amount of Euro 99,157.41 to Euro 100,000.by incorporation of profits carried forward without issue of new shares
- 5. Fixing of the par value of the shares at Euro 25.-. The capital is henceforth fixed at Euro 100,000.- represented by 4,000 shares of a par value of Euro 25.- each.
- 6. Cancellation of the authorized capital and fixing of a new authorised capital amounting to Euro 1,200,000.- in order to raise the corporate capital from Euro 100,000.- to Euro 1,200,000.- as the case may be by the issue of 44,000 shares of a par value of Euro 25.- each and subsequent modification of article 3 of the articles of incorporation.
 - 7. Modification of article 6 of the articles of incorporation in order to give article 6 following content:
- «The Board of Directors may delegate all or part of its powers relating to the daily management and the representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not. The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting. The company shall be bound by the sole signature of the Board of Directors' delegate or by the collective signature of two directors.»

8. Miscellaneous

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III.- That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV.- That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to change the company's name from DAKUMO S.A. into DAKUMO HOLDING S.A. and to subsequently amend the first paragraph of article 1 of the articles of incorporation as follows:

Art. 1. (first paragraph). «There exists a holding company in the form of a société anonyme under the name of DAKUMO HOLDING S.A.»

Second resolution

The general meeting decides to suppress the designation of the par value of the shares.

Third resolution

The general meeting decides to convert the share capital from LUF into Euro.

The share capital is thus converted from four million francs (4,000,000.-) into ninety-nine thousand one hundred and fifty-seven euros forty-one cents (99,157.41 EUR) represented by four thousand (4,000) shares without designation of a par value.

Fourth resolution

The general meeting decides to increase the share capital by an amount of eight hundred and forty-two euros fifty-nine cents (842.59 EUR) so as to raise it from its present amount of ninety-nine thousand one hundred and fifty-seven euros forty-one cents (99,157.41 EUR) to one hundred thousand euros (100,000.- EUR) without issuing new shares, by incorporation into capital of the amount of eight hundred and forty-two euros fifty-nine cents (842.59 EUR) drawn from the profit carried forward.

Proof of the existence of such «profit carried forward» has been given to the undersigned notary by the balance sheet of December 31st, 2000, which will be attached to the present deed.

Fifth resolution

The general meeting decides to fix the par value of the shares at twenty-five euros (25.- EUR) each. The capital is henceforth fixed at one hundred thousand euros (100,000.- EUR) represented by four thousand (4,000) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Sixth resolution

The general meeting decides to cancel the existant authorised capital and to fix a new authorised capital amounting to one million two hundred thousand euros (1,200,000.- EUR) in order to raise the corporate capital from one hundred thousand euros (100,000.- EUR) to one million two hundred thousand euros (1,200,000.- EUR), as the case may be by the issue of forty-four thousand (44,000) shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each.

The board of directors is authorised to proceed to increases of the share capital in the limits of the authorised capital at the conditions and terms which he will fix for a period of five years until July 30th, 2006.

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, article 3 of the articles of incorporation is changed as follows:

Art. 3. «The corporate capital is fixed at one hundred thousand euros (100,000.- EUR) represented by four thousand (4,000) shares of twenty-five euros (25.- EUR) each.

Unless otherwise specified by Law, the shares shall be in bearer form.

The board of Directors is authorized to raise the subscribed capital up to one million two hundred thousand euros (1,200,000.- EUR) as the case may be by the issue of new shares of a par value of twenty-five euros (25.- EUR) each, having the same rights as the existing shares.

The Board of Directors is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present resolution, to have documented in the notarial form the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, in accordance with the law of August 10th 1915 and especially under the condition that the authorization is valid until July 30, 2006 and has to be renewed every five years.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting, of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.»

Eighth resolution

The general meeting decides to change article 6 of the articles of incorporation as follows:

Art. 6. «The Board of Directors may delegate all or part of its powers relating to the daily management and the representation of the company in relation with this management to a director, officer, manager or other agents, being a shareholder or not.

The delegation to a member of the Board of Directors is submitted to the prior authorization of the general meeting. The company shall be bound by the sole signature of the Board of Directors' delegate or by the collective signature of two directors.»

Estimation of costs

The parties estimate the aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately 60,000.-LUF.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le trente juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding DAKUMO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 58.141, constituée suivant acte notarié en date du 24 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 275 du 4 Juin 1997.

L'Assemblée est ouverte à huit heures trente sous la présidence de Madame Carole Caspari. employée privée, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Eselborn.

L'Assemblée choisit comme Scrutateur Monsieur Philippe Stanko, employé privé, demeurant à Trèves.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1- Changement de la dénomination sociale de la société de DAKUMO S.A. en DAKUMO HOLDING S.A. et modification afférente de l'article 1er des statuts;
 - 2- Suppression de la valeur nominale des actions;
- 3- Conversion de la devise du capital de LUF en Euro, de sorte que le capital social s'élève désormais à Euro 99.157,41;
- 4- Augmentation du capital social de la société à concurrence de Euro 842,59 pour le porter de son montant actuel de Euro 99.157,41 à Euro 100.000 par incorporation des résultats reportés à due concurrence sans création d'actions nouvelles:
- 5- Fixation d'une nouvelle valeur nominale à Euro 25; le capital est désormais fixé à Euro 100.000 représenté par 4.000 actions de Euro 25 chacune;
- 6- Annulation du capital autorisé existant et fixation d'un nouveau capital autorisé de Euro 1.200.000 pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de Euro 100.000 à Euro 1.200.000, le cas échéant par l'émission de 44.000 actions d'une valeur nominale de Euro 25,- chacune et modification subséquente de l'article 3 des statuts;
 - 7- Modification de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

8- Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communique au préalable.
- IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de DAKUMO S.A. en DAKUMO HOLDING S.A. et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts comme suit:

Art. 1er. (premier alinéa). «Il existe une société anonyme sous la dénomination de DAKUMO HOLDING S.A.»

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de convertir le capital social de LUF en Euro.

Le capital social est ainsi converti de quatre millions de francs (4.000.000,-) en quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (99.157,41 EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de huit cent quarante-deux euros cinquante-neuf cents (842,59 EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt-dix-neuf mille cent cinquante-sept euros quarante et un cents (99.157,41 EUR) à cent mille euros (100.000,- EUR), sans émission d'actions nouvelles, par incorporation au capital du montant de huit cent quarante-deux euros cinquante-neuf cents (842,59 EUR) prélevé sur les résultats reportés.

Il est justifié au notaire soussigné de l'existence d'un tel poste «résultats reportés» par le bilan de la société au 31 décembre 2000, qui restera annexé aux présentes.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de fixer la valeur nominale des actions à vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune. Le capital est désormais fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'annuler le capital autorisé existant et de fixer un nouveau capital autorisé de un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de cent mille euros (100.000,- EUR) à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), le cas échéant par l'émission de quarante-quatre mille (44.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le Conseil d'Administration est autorisé à procéder à des augmentations de capital dans le cadre du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera pendant une période de cinq ans jusqu'au 30 juillet 2006.

Septième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. «Le capital social est fixé à cent mille euros (100.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le conseil d'administration est autorise a augmenter le capital social souscrit jusqu'à un million deux cent mille euros (1.200.000,- EUR), le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire

constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915 notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus est valable jusqu'au 30 juillet 2006 et doit être renouvelée tous les cinq ans. Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

Art. 6. «Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du Conseil, soit par la signature collective de deux administrateurs.»

Evaluation des frais

Les parties évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, à la somme de 60.000,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Caspari, L. Mostade, P. Stanko et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 31 juillet 2001, vol. 9CS, fol. 93, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2001.

F. Baden.

(50593/200/240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

DAKUMO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 58.141.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(50594/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

INSTITUT BOUZONVILLER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2511 Luxembourg, 76, boulevard Jules Salentiny. R. C. Luxembourg B 33.987.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 68, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Pour INSTITUT BOUZONVILLER, S.à r.l.

Signature

(51437/680/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

D.R.F., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nic. Biever.

L'an deux mille un, le trente juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Fernand Dichter, pensionné, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nicolas Biever.
- 2.- Madame Claude Chalverat, sans état particulier, veuve de feu Monsieur Ettore Riceputi, demeurant à L-5854 Alzingen, 62, rue Langheck, agissant:
 - a) en son nom personnel;
 - b) en sa qualité de mandataire spéciale de:

Madame Giacomina Riceputi, sans état particulier, célibataire, demeurant à L-2143 Luxembourg, 26, rue Laurent Menager,

en vertu d'une procuration générale reçue par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 avril 1997, transcrite au premier bureau des hypothèques à Luxembourg le 24 avril 1997, volume 1499, numéro 45.

Les deux personnes prénommées sub 2.- agissant en leurs qualités d'héritiers de feu Monsieur Ettore Riceputi, de son vivant commerçant, époux de Madame Claude Chalverat, prénommée, ayant demeuré en dernier lieu à L-5854 Alzingen, 62, rue Langheck, décédé «ab intestat» à Strasbourg en date du 30 juin 1996, associé dans la société plus amplement décrite ci-après. Lesquels déclarent être les seuls associés de la société civile immobilière D.R.F., avec siège social à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nic. Biever, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 octobre 1993, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 615 du 31 décembre 1993.

Le capital social de la société est fixé à la somme de cent deux mille francs (102.000,- LUF), divisé en cent deux (102) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

Ces parts sociales ont été attribuées aux associés comme suit:

1 Monsieur Fernand Dichter, prénommé	51 parts
2 Monsieur Ettore Riceputi, prénommé	51 parts
Total: cent deux parts sociales	102 parts

Ensuite les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués à la présente assemblée, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée prend note de la cession par les comparants sub 1.- et sub 2.- ès qualités qu'ils agissent de 1/3 de leurs parts leur appartenant dans la société civile immobilière D.R.F. soit:

- a) Monsieur Fernand Dichter, préqualifié, cède dix-sept (17) parts sociales à Monsieur Joseph Franck, gynécologue, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé et à son épouse Madame Monique Kayser, chargée de cours, demeurant séparée de lui à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg, acceptant.
- b) Madame Claude Riceputi-Chalverat et Madame Giacomina Riceputi, agissant en leurs qualités d'héritières de feu Monsieur Ettore Riceputi, prénommé, cèdent douze virgule soixante-quinze (12,75) parts sociales, respectivement quatre virgule vingt-cinq (4,25) parts sociales à Monsieur Joseph Franck, gynécologue, demeurant à L-4123 Esch-sur-Alzette, 40, rue du Fossé et à son épouse Madame Monique Kayser, chargée de cours, demeurant séparée de lui à L-4391 Pontpierre, 29, rue de Luxembourg, acceptant.
- La cession a été faite contre paiement global d'un montant de quatre millions de francs (LUF 4.000.000,-), montant qui a été payé avant la signature du présent acte et hors la présence du notaire, ce dont titre, quittance et décharge.

Ont comparu aux présentes les époux Franck-Kayser, préqualifiés, qui déclarent expressément considérer cette cession comme dûment signifiée à la société.

Les cessionnaires Monsieur et Madame Joseph Franck-Kayser, préqualifiés, entreront en jouissance des parts d'intérêts cédées et en supporteront toutes les charges et obligations à partir de ce jour, les cédants les subrogeant dans leurs droits.

Les prénommés Monsieur Fernand Dichter, Madame Claude Riceputi-Chalverat et Madame Giacomina Riceputi déclarent respectivement renoncer à leur droit de préemption et déclarent consentir aux présentes cessions de parts et accepter Monsieur et Madame Joseph Franck-Kayser comme nouveaux associés.

Est intervenue aux présentes Madame Marianne Wians, épouse de Monsieur Fernand Dichter, demeurant à L-4033 Esch-sur-Alzette, 26, rue Nic. Biever, agissant en sa qualité de gérante unique de ladite société, déclarent accepter les-dites cessions.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts intervenues ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de cent deux mille francs luxembourgeois (LUF 102.000,-) divisé en cent deux (102) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (LUF 1.000,-) chacune, entièrement libérées.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur Fernand Dichter, prénommé, trente-quatre parts sociales	34
2. Madame Claude Riceputi-Chalverat, prénommée, vingt-cinq virgule cinq parts sociales	25,5
3. Madame Giacomina Riceputi, prénommée, huit virgule cinq parts sociales	8,5
4. Monsieur Joseph Franck, prénommé, dix-sept parts sociales	17
5. Madame Monique Kayser, prénommée, dix-sept parts sociales	17
Total: cent deux parts sociales	102,0»

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société. Plus rien d'autre ne se trouvant à l'ordre du jour, les comparants ont déclaré close la présente assemblée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: F. Dichter, C. Chalverat, J. Franck, M. Kayser, Wians, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2001, vol. 870, fol. 63, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2001.

B. Moutrier.

(51384/272/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

I.B.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4937 Hautcharage, 8, rue J.-P. Origer. R. C. Luxembourg B 65.709.

L'an deux mille un, le onze juillet.

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg.

A comparu:

Monsieur Jeannot Bei, agent immobilier, demeurant à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses.

Lequel comparant déclare qu'il est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée I.B.E., S.à r.l., avec siège social à L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses,

inscrite au registre de commerce et des sociétés sous la section B numéro 65.709

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 28 juillet 1988, publié au Mémorial C de 1988, page 36467;

Lequel comparant s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' associé décide de changer la devise d'expression du capital social de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de LUF 40,3399 pour un Euro, de sorte que le capital social actuel de LUF est converti en douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixante-huit Euros (12.394,68).

En outre l'associé décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de la somme de cinq virgule trentedeux Euros (5,32) pour le porter de son montant actuel de douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze virgule soixantehuit Euros (12.394,68) à douze mille quatre cents Euros (12.400) sans apport nouveau et sans création de parts sociales par un versement en espèces.

L'associé décide également de supprimer la valeur nominale des parts sociales et de le refixer au montant de cent vingt-quatre Euros (124) pour chaque part sociale.

Deuxième résolution

Suite à la prédite résolution, l'article 6 des statuts est à lire comme suit:

«Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents Euros (12.400) divisé en cent parts sociales (100) de cent vingt-quatre Euros (124) chacune.

Ces parts ont été souscrites et libérées intégralement comme suit:

- Monsieur Jeannot Bei, prédit	00
Total: cent parts sociales	00

La somme de douze mille quatre cents Euros (12.400) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.»

Troisième résolution

L'associé décide de transférer le siège social de la société de L-4955 Bascharage, 22, rue des Roses, à L-4937 Hautcharage, 8, rue Jean-Pierre Origer;

Suite à ce transfert de siège, le premier alinéa de l'article 2 des statuts est à lire comme suit:

«Art. 2.- premier alinéa. Le siège de la société est établi à Hautcharage.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison de l'assemblée générale extraordinaire, s'élève approximativement à la somme de vingt-cinq mille francs (25.000,-).

Dont acte, fait et passé à Bettembourg, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Bei, C. Doerner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2001, vol. 861, fol. 20, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial C des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 4 août 2001.

C. Doerner.

(50719/209/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

I.B.E., S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4937 Hautcharage, 8, rue J.P. Origer.

R. C. Luxembourg B 65.709.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

C. Doerner

(50720/209/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

INTESA EUROGLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.810.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

(51438/005/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

INTESA EUROGLOBAL, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 66.810.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2001

En date du 27 avril 2001, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2000,
- d'accepter la démission de Dr Dario Sabbioni et de ratifier la cooptation, en date du 18 mai 2000, de Monsieur Stefano Moroni en remplacement de Dr Dario Sabbioni,
- d'élire Monsieur Stefano Moroni en qualité d'administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002,
- de renouveler les mandats de Dr Franco Mugnai, Dr Gianluigi Costanzo, en qualité d'administrateur de la SICAV pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002,
- de renouveler le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Franco Mugnai jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002,
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de réviseur d'entreprises, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire en 2002.

Luxembourg, le 28 mai 2001.

Pour extrait sincière et conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51439/005/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.712.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51411/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.712.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 6 août 2001

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GARWELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1997,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997,
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: USD 4.796,65.

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51413/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.712.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51409/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.712.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 6 août 2001

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GARWELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1998,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998,
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: USD 4.053,53.

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51412/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 61.712.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51408/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 61.712.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 6 août 2001

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GARWELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1999,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1999,
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: USD 3.769,26.

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51410/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.712.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51406/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.712.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 6 août 2001

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GARWELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 2000,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2000,
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: USD 4.650,72.

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 31 décembre 2000.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51407/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller. R. C. Luxembourg B 61.712.

C. Luxellibourg B 61.

Le bilan au 1^{er} août 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(51404/710/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GARWELL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 61.712.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 6 août 2001

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de GARWELL HOLDING S.A. («la société»), il a été décidé comme suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 1er août 2001,
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 1er août 2001,
- d'allouer comme suit la perte de l'exercice:

le report à nouveau de la perte: USD 100.

- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées au cours des exercices sociaux se terminant au 1^{er} août 2001.

Luxembourg, le 6 août 2001.

Agent domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51405/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

IMHOTEP S.A., Société Anonyme. Capital social: EUR 58.000,-.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 80.324.

Procès-verbal du conseil d'administration du 8 août 2001

La séance est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de M. Guy Feite.

Administrateurs présents:

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A., représenté par M. Guy Feite,

M. Stefano Giuffra.

Le conseil d'amdinistration réunissant ainsi la présence effective de deux administrateurs en fonction peut valablement délibérer.

Ordre du jour:

Limitation des pouvoirs de signature des administrateurs autres que M. Pascal Brunel.

Résolution

Le conseil d'amdinistration délibère à l'unanimité des présents de limiter les pouvoirs de signature des administrateurs autres que M. Pascal Brunel; leur signature ne sera valable qu'avec celle de M. Pascal Brunel.

M. Pascal Brunel, en tant qu'administrateur-délégué de IMHOTEP S.A., garde les pouvoirs de signature individuelle déjà autorisés, suivant assemblée générale extraordinaire réunie lors de l'acte de constitution du 27 décembre 2001.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée après que le présent procès-verbal ait été signé par les administrateurs.

Luxembourg, le 8 août 2001.

COMPAGNIE D'ETUDE ET DE CONSEIL LUXEMBOURG S.A.

Signature

S. Giuffra

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 68, case 18. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51434/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GAUGUIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 65.482.

Il résulte de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le jeudi 28 juin 2001, que l'assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'assemblée prend acte que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance en date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, les administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg), 12, avenue de la Liberté;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

L'assemblée décide de nommer pour un terme d'un an, la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg en qualité de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2001.

Luxembourg, le 10 août 2001.

Le conseil d'administration

S. Vandi / D. Murari

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 73, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

40 700 405

(51414/010/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

INFORMATION ET PUBLICITE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital: 200.000,- EUR.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 6.419.

Sont présents:

La Société CLT-UFA S.A., représentée par Monsieur Alain Berwick.

La totalité du capital est ainsi représentée.

La séance est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Alain Berwick, président du comité de direction.

Rapport de la gérance

Les associés remercient le gérant de son exposé, dont le texte est annexé au présent procès-verbal.

L'assemblée, après en avoir délibéré, adopte les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance et du rapport du commissaire aux comptes, l'assemblée aborde l'examen et la discussion du bilan et du compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2000.

Elle décide à l'unanimité de les approuver tels qu'ils sont présentés c.à d. en ce compris l'annexe à ces comptes annuels.

Deuxième résolution

Les comptes annuels font apparaître que le résultat de l'exercice 2000 présente, avant affectation à la réserve légale, un bénéfice net de LUF 12.729.425,- auquel l'assemblée générale, statuant à l'unanimité décide de donner l'affectation suivante:

Resultat de l'exercice	12./29.425,-
Dividende:	12.700.000,-
Report à nouveau:	
- Au titre de l'exercice 2000	29.425,-
- Report à nouveau au 31 décembre 2000	81.617.008,-

Le dividende sera payable au plus tard le 15 juin 2001.

B / L . L D

Troisième résolution

A l'unanimité des voix, l'assemblée décide de donner décharge et quitus au gérant, aux membres du comité de direction, ainsi qu'au réviseur pour la gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2000.

Quatrième résolution

L'assemblée statuant à l'unanimité, renouvelle le mandat de commissaire aux comptes venant à expiration de KPMG AUDIT S.C., 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Le mandat du commissaire ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en l'an 2002.

Cinquième résolution

Monsieur Dan Arendt ayant démissionné de son poste de «Executive Vice President General Affairs and Luxemburgish Activities» et n'ayant pas été remplacé depuis lors au sein du comité de Direction de INFORMATION ET PUBLICITE LUXEMBOURG, S.à r.l., l'assemblée générale statuant à l'unanimité décide de ne pas le remplacer en tant que membre du comité de direction.

Le comité de direction de la société se compose dès lors comme suit:

Président:

- Monsieur Alain Berwick, Directeur RTL RADIO ET TELE LETZEBUERG, vice-président Business Affaires IP Membres du comité de direction:
- Monsieur Luc Wagner, Managing director BROADCASTING CENTER EUROPE S.A.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.00 heures.

Pour CLT-UFA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 72, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51435/000/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

INFORMATION ET PUBLICITE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 6.419.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 10 août 2001, vol. 556, fol. 72, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

B. Risack.

(51436/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

ICG MEZZANINE LUXCO N° 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ICG MEZZANINE LUXCO NO. 1, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40, rue Sainte-Zithe, L-2163 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 30th June 2000, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C of December 16th, 2000, number 894.

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Ms Ute Brauer, lawyer, residing in 8-10, rue Mathias Hardt - L-2010 Luxembourg, in the Chair,

who appointed as secretary Ms Catherine Koch, director, residing in 38-40 rue Sainte Zithe - L-2010 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Sonia Almeida, employee, residing in 38-40 rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1. Division in and nomination of Class A and Class B managers;
- 2. Determination of the way in which the Company may be bound by the managers' signature;
- 3. Subsequent amendment of article 12 of the Articles of Incorporation.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Company decides to create Class A and Class B managers. The sole shareholder of the Company appoints:

- SHAPBURG LIMITED, a company incorporated under the laws of the of the British Virgin Islands, with registered office in P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

as Class A manager.

FERGUSON MANAGEMENT B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at St. Janstraat 27c, 1251 KZ Laren, The Netherlands,

as Class B manager.

The duration of their mandate is unlimited.

Second resolution

The meeting decides that the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two Class A managers or by the joint signature of one Class A and one Class B manager of the Company.

Third resolution

As a consequence of such amendment, the second paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«Art. 12. The company will be bound in all circumstances by the joint signature of two class A managers or by the joint signature of one class A and one class B manager.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.»

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection witch its incorporation, at forty thousand francs (40,000.- LUF) There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ICG MEZZA-NINE LUXCO N° 1, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 16 décembre 2000, numéro 894.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous le présidence de Me Ute Brauer, maître en droit, demeurant 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg qui nomme Me Catherine Koch, administrateur de société, demeurant 38-40 rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Mme Sonia Almeida, employée, demeurant 38-40 rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Partage et nomination des gérants en gérants de catégorie A et B;
- 2. Détermination de la manière dont la Société sera engagée par la signature des gérants;
- 3. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolution suivantes:

Première résolution

Les gérants de la société sont partagés en deux catégories A et B.

L'assemblée décide de nommer:

SHAPBURG LIMITED, une société constituée sous la loi des lles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

en tant que gérant de catégorie A;

FERGUSON MANAGEMENT B.V., une société constituée sous la loi des Pays-Bas, avec siège social au St. Janstraat 27c, 1251 KZ Laren, Pays-Bas

en tant que gérant de catégorie B;

La durée de leur mandat reste inchangée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 2e paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 12. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.»

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: U. Bräuer, C. Koch, S. Almeida, P. Bettingen

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 130S, fol. 53, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1er août 2001.

P. Bettingen.

(50722/202/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

OPTIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 66.769.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

(51483/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

OPTIMA LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 66.769.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société tenue en date du 28 juin 2000 que:

- L'assemblée a été informée du changement de statut juridique du commissaire aux comptes qui de société civile MONTBRUN FIDUCIAIRE REVISION est devenue société à responsabilité limitée MONTBRUN REVISION, S.à r.l.
- L'assemblée a nommé nouveau commissaire aux comptes la société MONTBRUN REVISION, S.à r.l. dont le mandat se terminera à l'issue de l'assemblée générale de 2004.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51484/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

EDIZIONI DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 81.900.

L'an deux mille un, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EDIZIONI DESIGN S.A., ayant son siège social à L- 1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll, R.C. Luxembourg, section B numéro 81.900, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 2 mai 2001, non encore publié au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frédéric Muller, étudiant, demeurant à Luxembourg. Le président désigne comme secrétaire Madame Alexandre Auge, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Heike Heinz, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun

d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation de capital à concurrence de 500.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 40.000,- EUR à 540.000,- EUR, par la création et l'émission de 500 actions nouvelles de 1.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
 - 2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.
 - 3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de cinq cent mille euros (500.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de quarante mille euros (40.000.- EUR) à cinq cent quarante mille euros (540.000,- EUR), par la création et l'émission de cinq cents (500) actions nouvelles de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Deuxième résolution

Les cinq cents (500) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit italien EDIZIONI DESIGN S.P.A., avec siège social à I-50012 Florence, Vallina, Bagno a Ripoli, 2A, Via dello Stelli, (Italie).

Le montant de cinq cent mille euros (500.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société EDIZIONI DESIGN S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«**Article five.** The subscribed capital of the company is fixed at five hundred and forty thousand euros (540,000.-EUR) represented by five hundred and forty (540) shares of a par value of one thousand euros (1,000.- EUR) each.» Version française:

«**Art. 5.** (**Premier alinéa**). Le capital souscrit de la société est fixé à cinq cent quarante mille euros (540.000,- EUR), représenté par cinq cent quarante (540) actions, chacune d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de 20.169.950,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. Muller - A. Auge - H.Heinz - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 1er août 2001, vol. 515, fol. 28, case 6. – Reçu 201.700 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2001. J. Seckler.

(51386/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

EDIZIONI DESIGN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll. R. C. Luxembourg B 81.900.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

I. Seckler

(51387/231/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

ICG MEZZANINE LUXCO N° 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 38-40, rue Sainte Zithe.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ICG MEZZANINE LUXCO No. 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 38-40, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on the 30th June 2000, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C of December 15th, 2000, number 892.

The meeting is opened at 2.30 p.m. with Ms Ute Bräuer, lawyer, residing in 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg, in the Chair

who appointed as secretary Ms Catherine Koch, director, residing in 38-40, rue Sainte Zithe, L-20 10 Luxembourg. The meeting elected as scrutineer Ms Sonia Almeida, employee, residing in 38-40, rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state.

1. That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- I. Division in and nomination of Class A and Class B managers;
- 2. Determination of the way in which the Company may be bound by the managers' signature;
- 3. Subsequent amendment of article 12 of the Articles of Incorporation.
- II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.
- IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The Company decides to create Class A and Class B managers. The sole shareholder of the Company appoints:

- SHAPBURG LIMITED, a company incorporated under the laws of the of the British Virgin Islands, with registered office in P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,
 - as Class A manager;
- FERGUSON MANAGEMENT B.V., a company incorporated and existing under the laws of The Netherlands, with registered office at St. Janstraat 27c, 1251 K-Z Laren, The Netherlands,

as Class B manager;

The duration of their mandate is unlimited.

Second resolution

The meeting decides that the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of two Class A managers or by the joint signature of one Class A and one Class B manager of the Company.

Third resolution

As a consequence of such amendment, the second paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation now reads as follows:

«**Art. 12.** The company will be bound in all circumstances by the joint signature of two class A managers or by the joint signature of one class A and one class B manager.

Special and limited powers may be delegated for determined affairs to one or more agents, either members or not.»

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection witch its incorporation, at forty thousand francs (40,000.- LUF) There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée ICG MEZZA-NINE LUXCO No. 2, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Elvinger, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juin 2000, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C du 16 décembre 2000, numéro 894.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous le présidence de Me Ute Bräuer, maître en droit, demeurant 8-10, rue Mathias Hardt, L-2010 Luxembourg qui nomme Mme Catherine Koch, administrateur de société, demeurant 38-40, rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée élit Mme Sonia Almeida, employée, demeurant 38-40 rue Sainte Zithe, L-2010 Luxembourg, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Partage et nomination des gérants en gérants de catégorie A et B;
- 2. Détermination de la manière dont la Société sera engagée par la signature des gérants,
- 3. Modification subséquente de l'article 12 des statuts de la Société.
- II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolution suivantes:

Première résolution

Les gérants de la société sont partagés en deux catégories A et B.

L'assemblée décide de nommer:

SHAPBURG LIMITED, une société constituée sous la loi des lles Vierges Britanniques, avec siège social à P.O. Box 3186, Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

en tant que gérant de catégorie A;

FERGUSON MANAGEMENT B.V., une société constituée sous la loi des Pays-Bas, avec siège social au St. Janstraat 27c, 1251 KZ Laren, Pays-Bas

en tant que gérant de catégorie B;

La durée de leur mandat reste inchangée.

Deuxième résolution

L'assemblée décide que la Société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B de la Société.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le 2^e paragraphe de l'article 12 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Art. 12. La société sera liée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants de catégorie A ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.»

Evaluation des frais

Le montant des frais incombant à la société en raison des présentes est évalué approximativement à quarante mille francs luxembourgeois (LUF 40.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présente acte.

Signé: U. Bräuer, C. Koch, S. Almeida, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2001, vol. 130S, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1er août 2001.

P. Bettingen.

(50723/202/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

LEAD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 64.938.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(51453/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

LEAD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 64.938.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(51452/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

LEAD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 64.938.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

R.P. Pels.

(51454/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

LEAD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 64.938.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, du 8 juin 2001 que les administrateurs et le commissaire aux comptes sont déchargés de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 2000 et que la démission de VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. en tant que commissaire aux comptes est acceptée.

La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., ayant son siège social au 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, est élue nouveau commissaire aux comptes, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, 8 juin 2001.

Pour extrait conforme

R.P. Pels.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51455/724/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.358.

Le bilan de la société au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(51448/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.358.

Le bilan de la société au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(51447/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.358.

Le bilan de la société au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(51446/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

KAKI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 64.358.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 7 août 2001

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999 et au 31 décembre 2000.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat du commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.

- L'assemblée décide de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, le capital social actuellement exprimé en FRF.

- L'assemblée décide d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, le capital social de 663,24 EUR pour le porter de 114.336,76 EUR à 115.000,- EUR par incorporation d'une partie de la réserve légale de 7.001,14 FRF équivalent à 1.067,31 EUR.
 - L'assemblée décide de supprimer, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, la valeur nominale des actions.
- L'assemblée décide d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2001, l'article trois, alinéa 1er des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quinze mille euros (115.000,- EUR), représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale.» ainsi que l'article trois, alinéa 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante «La société a un capital autorisé de quatre cent cinquante-cinq mille euros (455.000,- EUR), représenté par quatre mille (4.000) actions sans valeur nominale.»

Luxembourg, le 21 mai 2001.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51445/595/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

JARDIN FLEURI, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-5445 Schengen, 1^E, Wainstrooss. H. R. Luxemburg B 52.510.

AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend eins, den achtzehnten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean Seckler, mit dem Amtsitz in Junglinster.

ist erschienen:

Die Aktiengesellschaft TRANS PARTICIPATION S.A., mit Sitz in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, hier vertreten durch ihr delegiertes Verwaltungsratsmitglied Herrn Erwin Gehl, Gesellschaftsdirektor, wohnhaft in L-5445 Schengen, 85, route du Vin.

Welche Komparentin, durch ihren vorgenannten Vertreter, ersuchte den amtierenden Notar folgendes zu beurkunden:

1.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JARDIN FLEURI, S.à r.I., mit Sitz in L-5445 Schengen, 1^E, Wainstrooss, R.C. Luxemburg B Nummer 52.510 wurde gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar am 19. September 1995, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 636 vom 14. Dezember 1995,

und deren Satzung wurde abgeändert gemäss Urkunden, aufgenommen durch den amtierenden Notar,

- am 30. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 34 vom 21. Januar 1999,
- am 13. Juli 2001, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 880 vom 8. Dezember 2000.
- 2.- Das Gesellschaftskapital berträgt zwölf tausend fünf hundert Euro (12.500,- EUR) aufgeteilt in hundert (100) Anteile von jeweils hundert fünf und zwanzig Euro (125,- EUR).
- 3.- Die Komparentin, vertreten wie hiervor erwähnt, ist alleinige Eigentümerin aller Anteile vorgenannter Gesellschaft und beschliesst die Gesellschaft rmit sofortiger Wirkung den Rechten der Parteien entsprechend aufzulösen; ein jeder übernimmt die Aktiva und Passiva der Gesellschaft im Verhältnis zu der Zahl seiner Anteile an der aufgelösten Gesellschaft.
- 4.- Daraus ergibt sich dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung JARDIN FLEURI, S.à r.l., mit Wirkung vom heutigen Tage an definitiv aufgelöst ist und dass die Liquidation abgeschlossen ist.
- 5.- Die Geschäftsbücher der aufgelösten Gesellschaft mit beschränkter Haftung JARDIN FLEURI, S.à r.l., werden während mindestens fünf Jahren in L-2210 Luxemburg, 54, boulevard Napoléon 1er, aufbewahrt.
 - 6.- Dem Geschäftsführer wird volle Entlast für die Ausübung seines Mandates erteilt.

Die Kosten der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat er zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Gehl - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 31 juillet 2001, vol. 515, fol. 25, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 9. August 2001

J. Seckler.

(51442/231/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

LEYGAUX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 56.771.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

(51456/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

LEYGAUX INTERNATIONALE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 56.771.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 19 juin 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Mademoiselle Marie-Laure Aflalo.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51457/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

IMMOCORP, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 26.003.

In the year two thousand one, on the twenty-fifth of July.

Before Us, Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of IMMOCORP, a société d'investissement à capital variable having its registered office in Luxembourg, (R.C. Luxembourg 26.003), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on June 10, 1987, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, number 190 of July 3, 1987.

The Articles of Incorporation have been amended for the last time pursuant to a private deed dated March 5, 1999, published in the Mémorial, Recueil C, number 366 of May 21, 1999.

The meeting was opened at 11.00 a.m. with Mr Paul Christiaens, retired, residing in Huldenberg, in the chair, who appointed as secretary Mr Arnaud du Pont, Company Secretary of VastNed GROUP, residing in Rotterdam.

The meeting elected as scrutineer Mr Kornelis Streefkerk, managing Director VastNed GROUP, residing in Brass-chaat.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

- I.- That the present Extraordinary General Meeting has been convened by notices to shareholders published:
- a) in the Mémorial, Recueil C,

Number 512 of July 6, 2001

Number 536 of July 16, 2001

- b) in the Luxembourger Wort
- of July 6,2001
- of July 16,2001
- II. That the agenda of the meeting is the following:
- 1. Decision of liquidation
- 2. Appointment of a liquidator.
- III.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

- IV.- As appears from the said attendance list, 3,706,069 shares out of 3,780,831 shares in circulation, are present or represented at the present Extraordinary General Meeting.
 - V.- That the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the meeting decides to appoint as liquidator

VastNed MANAGEMENT B.V., a company incorporated under such law, having its registered office at Max Euwelaan 1, 3062 MA Rotterdam.

The liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by article 145 without the authorization of the general meeting in the cases in which it is normally requested.

He may in particular sell the real estate of the Company, waive all mortgages, resolutory clauses and liens, with or without payment, renounce all transcriptions, attachments, oppositions or other charges.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

The foregoing resolutions have been adopted by unanimous vote. There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document, containing eight cancelled blanks.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société d'investissement à capital variable IM-MOCORP, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 26.003, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 juin 1987, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 190 du 3 juillet 1987.

Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 5 mars 1999, publié au Mémorial Recueil C, numéro 366 du 21 mai 1999.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Monsieur Paul Christiaens, retraité, demeurant à Huldenberg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Arnaud Du Pont, Company secretary of VastNed GROUP, demeurant à Rotterdam.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Kornelis Streefkerk, managing director VastNed GROUP, demeurant à Brasschaat.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

- I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire convoquée par des avis publiés:
- a) au Mémorial, Recueil C

numéro 512 du 6 juillet 2001

numéro 536 du 16 juillet 2001

b) au Luxemburger Wort

le 6 juillet 2001

le 16 juillet 2001

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1. Décision de liquidation.
- 2. Nomination d'un liquidateur.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

- III.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les 3.780.831 actions en circulation, 3.706.069 actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.
- IV.-Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée décide de dissoudre la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

VastNed MANAGEMENT B.V., société de droit néerlandais, ayant son siège social à Max Euwelaan 1,3062 MA Rotterdam.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir obtenir l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est normalement requise.

Il peut en particulier vendre tous biens immeubles de la Société, renoncer à toutes hypothèques, clauses résolutoires, privilèges et charges, avec ou sans paiement, renoncer à toutes transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Les résolutions qui précèdent ont été prises à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le séance est levée.

Dont acte, contenant huit blancs bâtonnés, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Christiaens, A. du Pont, K. Streefkerk et F. Baden.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 août 2001.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2001, vol. 130S, fol. 60, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(50730/200/129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 août 2001.

CHELSEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 59.281.

L'an deux mille un, le deux août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de CHELSEA HOLDING S.A., R. C. B N° 59.281, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 453 du 20 août 1997.

La séance est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame M.-Rose Dock, directeur général, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sabine Leinkauf, secrétaire, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Annie Swetenham, corporate manager, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les douze mille (12.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US (USD) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent vingt mille (120.000,-) dollars US (USD) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ciaprès reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social de la Société de USD 120.000,- divisé en 12.000 actions de USD 10,- pour le porter à USD 200.000,- divisé en 20.000 actions de USD 10,- par incorporation de USD 80.000,- provenant d'une conversion partielle de créance d'un actionnaire.

Souscription des 8.000 actions nouvelles de USD 10,- ainsi créées par BOWATER HOLDINGS LIMITED.

- 2. Introduction d'un capital autorisé de USD 2.000.000,-.
- 3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 4. Ajout de 3 alinéas supplémentaires dans l'article 3 des statuts qui auront la teneur suivante:

«De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.»

- 5. Modification afférente de l'article 3 des statuts.
- 6. Divers

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a pris, après délibération, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social est augmenté à concurrence de USD 80.000,- pour le porter de son montant actuel de USD 120.000,- à USD 200.000,- par la création et l'émission de 8.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de USD 10,- chacune.

Ces actions nouvelles ont été entièrement souscrites par BOWATER HOLDINGS LIMITED, une société établie et ayant son siège social à P.O. Box 3161 Road Town, Tortola, lles Vierges Britanniques,

ici représentée par Madame Annie Swetenham, préqualifiée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Paradiso, le 30 juillet 2001.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Ces nouvelles actions ont été émises en contrepartie d'un apport en nature constitué par la conversion d'une partie de la créance que la société BOWATER HOLDINGS LIMITED, préqualifiée, a sur la société CHELSEA HOLDING S.A. La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 31 juillet 2001 par Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises à Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour être enregistré en même temps.

La valeur de la créance est constatée par ladit rapport et les conclusions sont les suivantes:

Conclusion

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.» Il résulte notamment dudit rapport que la créance est certaine, liquide et exigible et que rien ne s'oppose à la conversion d'un montant de USD 80.000,- provenant de cette dette en capital social de la Société.

Deuxième résolution

Il est introduit un capital autorisé de USD 2.000.000,-.

Troisième résolution

En conséquence des deux résolutions qui précèdent l'article 3 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à deux cent mille (200.000,-) dollars US (USD), représenté par vingt mille (20.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US (USD) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux millions (2.000.000,-) de dollars US (USD), divisé en deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix (10,-) dollars US (USD) chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 2 août 2001 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période de cinq ans.

De même, le Conseil d'Administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou nominatives, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement de l'emprunt obligataire et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement la présente augmentation de capital est évaluée à trois millions six cent soixantesix mille quatre cents (3.666.400,-) francs luxembourgeois.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M.-R. Dock, S. Leinkauf, A. Swetenham, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 130S, fol. 76, case 5. – Reçu 36.664 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

A. Schwachtgen.

(51345/230/111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

CHELSEA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades. R. C. Luxembourg B 59.281.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 900 du 2 août 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

(51346/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

FRI FEEDER ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme, (anc. SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A.).

Registered office: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais. R. C. Luxembourg B 60.013.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of July.

Before us Maître Reginald Neuman, notary residing at Luxembourg,

was held an Extraordinary General Meeting of Shareholders of SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., a société anonyme, having its registered office at Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, entered in the company register in Luxembourg, section B, under number 60.013.

The meeting was opened at 11.45 a.m., Mr Dirk Brouwer, bank employee, with professional address in 1 Fredman Drive, 4 Merchant Place, Sandton, South Africa, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Pascale Prime-Maron, bank employee, with professional address in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

The meeting elected as scrutineer Mr Luis Schroeder, bank employee, with professional address in Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

all here present and thus accepting.

The Board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state

- I. The agenda of the meeting is the following:
- Amendment of the Articles of Incorporation to read as follows:
- «Art. 1. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a Company in the form of a société anonyme under the name of FRI FEEDER ADVISORY COMPANY S.A. (hereinafter referred to as the «Company»).
- **Art. 3.** The object of the Company is the provision of investment advisor services to the Luxembourg investment fund FRI FEEDER FUND, a société d'investissement à capital variable under the laws of Luxembourg.

The Company shall not have any industrial activity and shall not maintain any commercial establishment open to the public.

It may carry on any activities deemed useful for the accomplishment of its object, remaining, however, within the limitations set forth by the law of July thirty-first nineteen hundred and twenty-nine governing holding companies.

Art. 8. The Annual General Meeting of shareholders shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the registered office of the Corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Tuesday of the month of October at 6:00pm. If such day is legal holiday, the Annual General Meeting shall be held on the next following business day. The Annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board of Directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 12. The Board of Directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders. The Board of Directors shall meet upon call by any two directors, as the place indicated in the notice of meeting.

If a chairman is appointed, he shall preside at all meetings of shareholders and the Board of Directors, but failing a chairman or in his absence the shareholders or directors may appoint any director and in case of a shareholders' meeting, any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

The Board of Directors from time to time may appoint the officers of the Company, including a general manager, the secretary and any assistant general managers, assistant secretaries or other officers considered necessary for the operation and management of the Company. Any such appointment may be revoked at any time by the Board of Directors.

Officers need not be directors or shareholders of the Company. The officers appointed, unless otherwise stipulated in these Articles, shall have the powers and duties given them by the Board of Directors.

Written notice of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at twenty-four hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable, telegram or telex of each director. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Any director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram or telex another director as his proxy. one Director may act as proxy holder for several other Directors.

A telephone conference call in which a quorum of directors participates in the call shall be a valid meeting of those directors provided that a minute of the meeting is made and agreed by all directors present during the call.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least two directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at a board meeting the number of votes for and against a resolution shall be equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Resolutions signed by all members of the board will be as valid and effectual as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letters, cables, telegrams, telexes, facsimile transmission or similar means.

Art.18. Effective 1st July 2001 the accounting year of the Company shall begin on 1st July of each year and shall terminate on 30 June of the following year. »

The financial period commencing on 1st April 2001 will end on 30th June 2001.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, and the board of the meeting, will remain annexed to the present minutes.

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present minutes.

III. The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

The meeting, being regularly constituted, can validly decide on all the items of the agenda.

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolves to modify the articles of incorporation as aforementioned in the agenda.

There being no further business, the meeting is terminated at 12.00 a.m.

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at forty thousand (40,000.-) Luxembourg francs.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surname, first name, civil status and residence, signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de SOUTHERN INTERNATIONAL INVESTMENT MANAGEMENT S.A., société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 60.013.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Dirk Brouwer, employé de banque, avec adresse professionnelle à 1 Fredman Drive, 4 Merchant Place, Sandton, South Africa,

qui désigne comme secrétaire Madame Pascale Prime-Maron employée de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Luis Schroeder, employé de banque, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais,

tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:
- Modification des articles des statuts comme suit:
- «**Art. 1**^{er}. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviennent propriétaires d'actions émises ci-après une société ayant la forme d'une société anonyme portant la dénomination de FRI FEEDER ADVISORY COMPANY S.A.» (ci-après la «Société»).
- **Art. 3.** L'objet de la Société est la prestation de services de conseil au fonds d'investissement luxembourgeois, FRI FEEDER FUND, une société d'investissement à capital variable de droit luxembourgeois. .

La Société n'aura pas d'activité industrielle et ne maintiendra pas d'établissement commercial ouvert au public.

Elle pourra faire toutes opérations jugées utiles pour l'accomplissement de son objet, tout en restant cependant dans les limites énoncées par la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 8. L'assemblée générale ordinaire des actionnaires se tiendra, selon la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera spécifié dans l'avis de convocation, le 3ème mardi du mois d'octobre à 18.00 heures. Si ce jour s'avérait être un jour férié, l'assemblée générale ordinaire sera tenue le jour ouvrable immédiatement suivant. L'assemblée générale ordinaire peut être tenue à l'étranger si, selon le jugement formel et définitif de la part du conseil d'administration, des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres assemblées d'actionnaires peuvent être tenues aux endroits et jours qui seront spécifiés dans les avis de convocation respectifs.

Art. 12. Le conseil d'administration petit choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également choisir un secrétaire, qui ne doit pas être administrateur et qui aura la responsabilité de dresser le procès-verbal de la réunion du conseil d'administration et de l'assemblée des actionnaires. Le conseil d'administration se réunira sur convocation de deux administrateurs quelconques à l'endroit indiqué dans l'avis de convocation.

Si un président est nommé, il présidera à toutes les assemblées des actionnaires et réunions du conseil d'administration, mais sans président, ou en son absence, les actionnaires ou administrateurs pourront désigner tout administrateur, ou dans l'hypothèse d'une assemblée générale, toute autre personne, comme président pro tempore par vote de la majorité présente à une telle assemblée ou réunion.

Le conseil d'administration pourra désigner périodiquement les dirigeants de la Société, y compris un directeur général, le secrétaire et tous directeurs généraux adjoints, secrétaires adjoints ou autres dirigeants qu'il considère comme nécessaires au fonctionnement et à la gestion de la Société. Toute personne ainsi nommée pourra être révoquée à tout moment par le conseil d'administration. Les directeurs ne doivent pas être des administrateurs ou actionnaires de la Société. Les directeurs nommés auront les pouvoirs et devoirs leur conférés par le conseil d'administration à moins qu'il n'en soit stipulé autrement dans ces Statuts.

Les avis écrits convoquant les réunions du conseil d'administration seront envoyés à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour cette réunion, excepté dans des circonstances d'urgence auquel cas la nature de ces circonstances sera énoncée dans l'avis pour la réunion. Il pourrait être renoncé à cet avis par consentement écrit ou par câble, télégramme ou télex de chacun des administrateurs. Des avis séparés ne seront pas requis pour des réunions individuelles qui se tiendront à des moments et endroits prescrits dans un plan préalablement adopté par une résolution du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra agir dans toute réunion du conseil d'administration par la nomination écrite ou par câble, télégramme ou télex d'un autre administrateur comme son mandataire. Tout administrateur pourra agir comme mandataire de plusieurs autres administrateurs.

Une conversation téléphonique conférence, dans laquelle participe un quorum des administrateurs, sera une réunion régulière de ces administrateurs, sous condition qu'un procès-verbal de la réunion soit dressé et approuvé par tous les administrateurs participant à cette conversation.

Le conseil d'administration peut délibérer ou agir valablement uniquement si au moins deux administrateurs sont présents ou représentés à la réunion du conseil d'administration. Les décisions seront prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. Si, lors de la réunion d'un conseil d'administration, le nombre des votes pour ou contre une résolution devait être ex aequo, le président de l'assemblée aura la voix prépondérante.

Les résolutions signées par tous les membres du conseil seront aussi valables et effectives comme si elles avaient été prises dans une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être données sur un document unique ou des exemplaires multiples d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettres, câbles, télégrammes, télex, transmissions en facsimilés ou des moyens analogues.

Art. 18. A partir du 1^{er} juillet 2001 l'année fiscale de la Société commencera le 1^{er} juillet de chaque année et se terminera le 30 juin de l'année suivante.

L'exercice commencé le 1er avril 2001 se terminera le 30 juin 2001.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

V. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour. Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts tel qu'indiqué à l'ordre du jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à quarante mille (40.000,-) francs luxembourgeois.

Le notaire instrumentant qui parle et comprend la langue anglaise déclare que le présent acte rédigé en langue anglaise est suivi d'une version française, à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Brouwer, P. Prime-Maron, L. Schroeder et R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juillet 2001, vol. 130S, fol. 56, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de ladite société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

R. Neuman.

(51401/226/185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

FRI FEEDER ADVISORY COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R. C. Luxembourg B 60.013.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. (51402/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

KONO S.A., Société Anonyme, (anc. KONO HOLDING S.A.).

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 54.402.

L'an deux mille un, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme KONO HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg section S numéro 54.402 constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 mars 1996, publié au Mémorial C numéro 309 du 26 juin 1996, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echtemacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières et modification de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:
- «Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

- 2.- Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de KONO S.A.
- 3.- Modification afférente de l'article premier des statuts.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 4. La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'Emploi de ses fonds à la création, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.»

De ce fait la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en KONO S.A.et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«Art. 1er. Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de KONO S.A.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt-cinq mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer-Gillen - F. Hübsch - A. Thill - J. Seckler

Enregistré à Grevenmacher, le 1er août 2001, vol. 515, fol. 29, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Junglinster, le 9 août 2001.

(51449/231/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

KONO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 54.402.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

J. Seckler

Notaire

(51450/231/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

JULIUS BAER MULTITRADING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 82.478.

_

Notice déposée en exécution de l'article 33 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales en vue de l'émission et de la cotation au Luxembourg d'un nombre illimité d'actions de JULIUS BAER MULTITRADING des classes énoncées ci-dessous.

1) Constitution

JULIUS BAER MULTITRADING a été constituée par acte notarié du 20 juin 2001, publié au Mémorial le 25 juillet 2001. Elle a, conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la forme d'une société anonyme. Elle constitue une société d'investissement à capital au sens de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif.

2) Siège social

Le siège social de JULIUS BAER MULTITRADING est établi 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3) Objet social

La société a pour objet exclusif de placer ses fonds en valeurs mobilières de tous genres ainsi que dans d'autres actifs autorisés à un OPCVM, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée.

4) Capital

Le capital social est à tout moment égal aux actifs nets de la société représenté par des actions sans désignation de valeur nominale. Le capital minimum de celle-ci est l'équivalent en euro de 50 millions de francs luxembourgeois.

La société peut à tout moment émettre des actions entièrement libérées d'une des classes énoncées ci-après. En cas d'émission d'actions nouvelles, les anciens actionnaires n'ont pas de droit de préférence à la souscription de ces actions.

5) actions

Il existe les classes suivantes d'actions qui donnent droit respectivement aux actifs détenus par JULIUS BAER MUL-TITRADING dans les portefeuilles suivants:

JULIUS BAER MULTITRADING

Technical Top Trader

JULIUS BAER MULTITRADING

Statistical Equity Arbitrage

Les actions sont émises sous la forme au porteur uniquement.

Les titulaires d'actions au porteur recevront des certificats représentant leurs actions.

Après l'émission initiale des actions, l'émission continuera sur une base régulière lors de chaque jour d'évaluation à la valeur nette d'inventaire respective de ces actions augmentée de la commission de souscription applicable selon les conditions et modalités décrites dans le prospectus.

Les actions peuvent être rachetées ou converties lors de chaque jour d'évaluation, à leur valeur nette d'inventaire, selon les conditions et modalités décrites au prospectus.

6) Administration et surveillance

a) Conseil d'administration

Dr. Peter Spinnler, président du conseil d'administration de JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd, Zürich, Suisse,

Me Freddy Brausch, avocat, DE BANDT, VAN HECKE, LAGAE & LOESCH, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Matthias Brüschweiler, président de JULIUS BAER INVESTMENT FUNDS SERVICES Ltd, Zürich, Suisse,

Oswald Huber, directeur du service «Négoce de Trésorerie», ERSTE BANK DER OESTERREICHISCHEN SPAR-KASSEN A.G., Vienne, Autriche

b) Réviseurs d'entreprises

PricewaterhouseCoopers, B.P. 1443, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

7) Durée

La société a été constituée pour une durée indéterminée.

8) Etats financiers

Les premiers états financiers du 31 décembre 2001 seront déposés au registre de commerce et des sociétés.

9) Charges hypothécaires

Les biens de la société ne sont pas grevés de charges hypothécaires.

10) Frais

Les frais de constitution seront amortis.

11) Service financier

Le service financier de la société à Luxembourg est assuré par CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.

Luxembourg, le 28 juin 2001.

Pour JULIUS BAER MULTITRADING

CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ LUXEMBOURG S.A.

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51444/005/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

MAGECO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 70.723.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des réunions du conseil d'administration tenues en date du 25 juillet 2001 que:

- Madame Joëlle Mamane a été cooptée au poste d'administrateur en remplacement de M. Joseph Steinman, administrateur démissionnaire.
 - Madame Joëlle Mamane a été nommée au poste d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51458/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes.

R. C. Luxembourg B 44.266.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(51465/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 44.266.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Compère.

(51464/724/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

MONTECARO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyes. R. C. Luxembourg B 44.266.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 11 juin 2001, que:

- La démission du commissaire aux comptes actuel, VGD LUXEMBOURG, S.à r.l. est acceptée.
- La société ELPERS & CO REVISEURS D'ENTREPRISES, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri,L-1724 Luxembourg, est élue nouveau commissaire aux comptes. Elle terminera le mandat du commissaire aux comptes précédent, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2005.

Luxembourg, le 11 juin 2001.

A. Compère.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 62, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51466/724/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

M.D.J.B. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 58.405.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

(51460/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

M.D.J.B. LUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes. R. C. Luxembourg B 58.405.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 juin 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Guy Boukobza.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2. - Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51459/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

ITALCAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 53.268.

L'an deux mille un, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme ITALCAR S.A., avec siège social à L-8080 Bertrange, 36, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 53.268,

constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 janvier 1996, publié au Mémorial C numéro 167 du 3 avril 1996.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Nadia Meyer-Quiring, sans profession, demeurant à Bofferdange. Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Robert Meyer, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à Bofferdange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Oestreicher, clerc de notaire, demeurant à Dudelange.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Restera pareillement annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée, la procuration émanant de l'actionnaire représenté à la présente assemblée, paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Madame la Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- Décision de mettre la société en liquidation.
- Nomination de Monsieur Robert Meyer, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg, comme liquidateur.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Monsieur Robert Meyer, licencié en sciences commerciales et économiques, demeurant à L-7374 Bofferdange, 156A, route de Luxembourg,

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoir nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leur actions.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal. Signé: N.Meyer-Quiring, R.Meyer, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 juillet 2001, vol. 870, fol. 47, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2001.

B. Moutrier.

(51441/272/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GREEN SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks. R. C. Luxembourg B 79.341.

L'an deux mille un, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A comparu:

Monsieur Michel Bourkel, conseiller économique, demeurant à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme GREEN SKY S.A. ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du premier décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 486 du 28 juin 2001,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration du 23 juillet 2001, le procès-verbal de cette réunion, après avoir été paraphé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- I.- Que le capital social de la société anonyme GREEN SKY S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) représenté par dix (10) actions d'une valeur nominale de trois mille et cent Euros (EUR 3.100,-) chacune, entièrement libérées.
- II.- Qu'aux termes de l'article trois des statuts, le capital autorisé a été fixé à trois millions cent mille Euros (EUR 3.100.000,-) et le conseil d'administration a été autorisé à décider de la réalisation de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article trois des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.
- III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 23 juillet 2001 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, a décidé une première tranche de l'augmentation de capital autorisé et notamment à concurrence de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cents Euros (EUR 99.200,-) en vue de porter le capital de trente et un mille Euros (EUR 31.000,-) à cent trente mille deux cents Euros (EUR 130.200,-) par la création et l'émission de trente-deux (32) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois mille cent Euros (EUR 3.100,-) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.
- IV.- Que toujours en vertu des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article trois des statuts, le conseil d'administration a supprimé le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.
- V.- Que les trente-deux (32) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur susnommé et libérées intégralement par des versements en numéraire au nom de la société anonyme GREEN SKY S.A., prédésignée en date du 23 juillet 2001, de sorte que la somme de quatre-vingt-dix-neuf mille deux cent Euros (EUR 99.200,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives de souscription et de libération.
- VI.- Que suite à la réalisation de cette tranche de l'augmentation de capital autorisé, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié en conséquence et à la teneur suivante:
- «**Art. 3. 1**^{er} **alinéa.** Le capital social est fixé à cent trente mille deux cents (130.200,- EUR), divisé en quarante-deux (42) actions d'une valeur nominale de trois mille et cent Euros (EUR 3.100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à environ mille neuf cent quatre-vingt-cinq Euros (EUR 1.985.-)

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée, le comparant prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte,

Signé: M. Bourkel, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 juillet 2001, vol. 870, fol. 51, case 12. – Reçu 40.017 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2001.

B. Moutrier.

(51424/272/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

GREEN SKY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 79.341.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Délivrée par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Esch-sur-Alzette, le 6 août 2001.

B. Moutrier.

(51425/272/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

MIRROR FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.897.

. . .

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 31 juillet 2001

En date du 31 juillet 2001, l'assemblée générale ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice clos le 31 mars 2001 comme suit:

Résultat de l'exercice156.434,- LUFAffectation à la réserve légale7.822,- LUFRésultat à reporter146.812,- LUF

- de renouveler les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Yves Glain, Monsieur Antoine Gilson de Rouvreux et Monsieur Jean-Marie Rinie jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2002;
- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2002.

Luxembourg, le 31 juillet 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Le conseil d'administration

Enregistré à Luxembourg, le 8 août 2001, vol. 556, fol. 57, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51461/005/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

MODERN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 68.783.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 août 2001.

(51463/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

MODERN PROPERTIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen. R. C. Luxembourg B 68.783.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 21 juin 2001 que l'assemblée a confirmé le mandat d'administrateur-délégué de Madame Joëlle Mamane.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 9 août 2001, vol. 556, fol. 66, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(51462/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

NOVA STAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 79.000.

L'an deux mille un, le premier août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de NOVA STAR HOLDING S.A., R. C. Numéro B 79.000 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte du notaire instrumentaire, en date du 24 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 418 du 7 juin 2001.

La séance est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de deux cent soixante-huit mille euros (EUR 268.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à un montant de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) avec émission correspondante de deux cent soixante-huit (268) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1000,-) chacune.
 - 2. Modifications afférentes de l'article 3 des statuts.
 - 3. Nomination d'un nouvel administrateur.
 - 4. Démission de Monsieur Michele Romerio de son mandat de commissaire aux comptes.
 - 5. Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
 - 6 Divers

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Le capital social de la société est augmenté à concurrence d'un montant de deux cent soixante-huit mille euros (EUR 268.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) représenté par trente-deux (32) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune, à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), avec émission de deux cent soixante-huit (268) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le montant de deux cent soixante-huit mille euros (EUR 268.000,-) a été intégralement libéré en espèces par les actionnaires existants au pro rata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 3 alinéa 1er des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1**er. Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-) divisé en trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.»

Troisième résolution

Monsieur Enea Giuseppe Foletti est nommé administrateur et affecté à la catégorie A avec pouvoir de signature correspondant.

Quatrième résolution

Il est pris acte de la démission de Monsieur Michele Romerio de son mandat de commissaire aux comptes.

Cinquième résolution

STARNET S.A., Viale Stefano Franscini 16, 6900 Lugano, est nommée comme nouveau commissaire aux comptes. Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social de l'an 2006.

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital est évalué à dix millions huit cent onze mille quatre-vingt-treize francs luxembourgeois (LUF 10.811.093,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'Assemblée s'est terminée à quinze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 6 août 2001, vol. 130S, fol. 78, case 9. – Reçu 108.111 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

A. Schwachtgen.

(51480/230/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

NOVA STAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 79.000.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 893 du 1er août 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(51481/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

PRITOH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes. R. C. Luxembourg B 64.788.

L'an deux mille un, le premier août.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de PRITOH INTERNATIONAL S.A., R. C. Numéro B 64.788 ayant son siège social à Luxembourg au 4, rue du marché aux Herbes, constituée par acte de Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg, en date du 20 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 615 du 27 août 1998.

La séance est ouverte à quinze heures quinze sous la présidence de Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, Maître en droit, demeurant à Luxembourg. L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille (1.000) actions d'une valeur nominale d'un million de lires italiennes (ITL 1.000.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social d'un milliard de lires italiennes (ITL 1.000.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduits, tous les actionnaires représentés ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procèsverbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:
- 1. Renonciation à la version anglaise des statuts.
- 2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de lires italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL.
- 3. Réduction du capital social par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 456,90) pour le porter de son montant actuel de cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 516.456,90) représenté par mille actions (1.000) actions sans valeur nominale à cinq cent seize mille euros (516.000,-).
 - 4. Fixation du montant du capital autorisé à treize millions d'euros (EUR 13.000.000,-).
 - 5. Fixation de la valeur nominale des actions à cinq cent seize euros (EUR 516,-).
 - 6. Modifications afférentes de l'article 5 des statuts.
 - 7. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et a pris, après délibération, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

Il est renoncé à la version anglaise des statuts.

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de lires italiennes en euros au cours de 1,- euro pour 1.936,27 ITL, de sorte que le capital social est fixé à cinq cent seize mille quatre cent cinquantesix euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 516.456,90).

Troisième résolution

Le capital social de la Société est réduit par affectation à une réserve librement distribuable aux actionnaires d'un montant de quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 456,90) pour le ramener de son montant converti de cinq cent seize mille quatre cent cinquante-six euros et quatre-vingt-dix cents (EUR 516.456,90) représenté par mille actions (1.000) actions sans désignation de valeur nominale à cinq cent seize mille euros (516.000,-).

Quatrième résolution

Le capital autorisé de la Société est fixé à treize millions d'euros (EUR 13.000.000,-).

Cinquième résolution

La valeur nominale des actions est fixée à cinq cent seize euros (EUR 516,-).

Sixième résolution

Suite aux quatre résolutions qui précèdent, l'article 5 des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Art. 5. Capital social. a) Le capital social émis de la Société est fixé à cinq cent seize mille euros (EUR 516.000) représenté par mille actions (1.000) actions d'une valeur nominale de cinq cent seize euros (EUR 516,-) chacune.

b) Le capital autorisé de la Société est établi à treize millions d'euros (EUR 13.000.000,-).»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quinze heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Koeune, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 130S, fol. 76, case 3. – Recu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Kirsch.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

A. Schwachtgen.

(51499/230/67) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

PRITOH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.

R. C. Luxembourg B 64.788.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 894 du 1^{er} août 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(51500/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 60.530.

L'an deux mille un, le vingt-six juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SUMMIT CAPITAL HOL-DINGS S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal, (R.C. Luxembourg section B numéro 60.530 constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, en date du 30 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 660 du 26 novembre 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Gérard Lecuit,

- en date du 29 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 22 du 12 janvier 1998,
- en date du 12 février 1998, publié au Mémorial C numéro 399 du 3 juin 1998,
- en date du 29 mai 1998, publié au Mémorial C numéro 631 du 4 septembre 1998,
- en date du 21 août 1998, publié au Mémorial C numéro 862 du 28 novembre 1998,

ayant un capital souscrit fixé à cinq millions cinq cent mille dollars des Etats-Unis (5.500.000,- USD), représenté par mille (1.000) actions privilégiées de la classe A et par quatre mille cinq cents (4.500) actions ordinaires de la classe B, d'une valeur nominale de mille dollars des Etats-Unis (1.000,- USD) chacune, entièrement libérées.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Philippe Cahen, conseiller économique, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Franciane Gazzani, assistante de direction, demeurant à Florange, (France).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux re-

présentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant. La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation des cessions d'actions intervenues entre actionnaires.
- 2.- Décision que dorénavant les actions seront au porteur. Modification afférente des articles 3 et 4 des statuts.
- 3.- Abrogation de la distinction entre actionnaires prioritaires de classe A et actionnaires de classe B. Modification afférente des articles 3, 4 et 6 des statuts.
- 4.- Quorum et prises de décisions au sein de l'assemblée générale adaptés selon les exigences de la loi. Modification afférente de l'article 6 des statuts.
- 5.- Adoption du principe que les actions seront librement cessibles. Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- 6.- Réduction du capital social à concurrence d'un montant de 1.500.000,- USD pour le ramener de son montant actuel de 5.500.000,- USD, représenté par 5.500 actions de 1.000,- USD chacune, à 4.000.000,- USD, représenté par 4.000 actions de 1.000,- USD chacune, suite au rachat de 1.500 actions de 1.000,- USD chacune et annulation subséquente.

Modification afférente de l'article 3 des statuts.

- 7.- Divers.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première resolution

L'assemblée décide d'approuver les cessions d'actions intervenues entre actionnaires.

Deuxième resolution

L'assemblée décide d'adopter pour les actions la forme «au porteur».

Troisième resolution

L'assemblée décide d'abroger de la distinction entre actionnaires prioritaires de classe A et actionnaires de classe B.

Quatrième resolution

L'assemblée décide d'adopter les conditions de quorum et prises de décisions au sein de l'assemblée générale selon les exigences de la loi.

Cinquième resolution

L'assemblée décide d'adopter le principe que les actions seront librement cessibles.

Sixième resolution

Suite aux résolutions qui précédent, l'assemblée décide de modifier les articles 3, 4, 5 et 8 afin de leurs donner les teneurs suivantes:

Version anglaise:

«Art. 3. Third paragraph. The shares are in bearer form.»

- «**Art. 4.** The corporation will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the corporation has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the corporation.»
 - «Art. 5. All shares shall be free from limitation of transfer.»
- «Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office of the corporation, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Thursday in June at 2.00 p.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.»

Version française:

«Art. 3. Troisième alinéa. Les titres sont au porteur.»

«**Art. 4.** La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.»

«Art. 5. Toutes les actions sont librement transmissibles.»

«Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois de juin à 14.00 heures

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.»

Septième résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article six (6) des statuts.

Huitième résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de un million cinq cent mille dollars US (1.500.000,-USD), pour le ramener de son montant actuel de cinq millions cinq cent mille dollars US (5.500.000,- USD) à quatre millions de dollars US (4.000.000,- USD).

Cette réduction de capital est réalisée par le rachat par la société de mille cinq cents (1.500) actions de mille dollars US (1.000,- USD) chacune et annulation subséquente.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des mille cinq cents (1.500) actions.

Neuvième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois (3) des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

«Art. 3. First paragraph. The share capital is set at four million US Dollars (4,000,000.- USD), represented by four thousand (4,000) shares of a par value of one thousand US Dollars (1,000.- USD) each.»

Version française:

Art. 3. Premier alinéa. Le capital souscrit est fixé à quatre millions de dollars US (4.000.000,- USD), représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de mille dollars US (1.000,- USD) chacune.»

Dixième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent l'assemblée décide de renuméroter les articles 3 à 17 des statuts qui deviendront les articles 3 à 16 des statuts.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à quarante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant total de la réduction de capital social est évalué à la somme de 67.500.000,- LUF.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la présidente lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: P. Cahen, R. Zimmer, F. Gazzini, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 août 2001, vol. 515, fol. 33, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 9 août 2001.

J. Seckler.

(51548/231/132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 60.530.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2001.

Pour la société

J. Seckler

(51549/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

NEW IMMOSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 78.339.

L'an deux mille un, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

A comparu:

Monsieur Luc Schmit, employé privé, demeurant à L-6743 Grevenmacher, 16, rue Kummert.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée NEW IMMOSERVICE, S.à r.l., avec siège social à L-6793 Grevenmacher, 15, route Trèves, (R.C. Luxembourg B numéro 78.339), a été constituée suivant acte reçu par Maître Camille Mines, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 22 septembre 2000, non encore publié au Mémorial C.
- Que le capital social de la société est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), divisé en treize (13) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.
 - Que le comparant est le seul et unique associé actuel de ladite société et qu'il a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'associé unique constate les cessions par:

- la société GRISMIL OVERSEAS LTD, avec siège social à Bolam House, King and George Streets, P.O. Box 11343, Nassau, (Bahamas), de douze (12) parts sociales, à Monsieur Luc Schmit, employé privé, préqualifié;
- Monsieur Guy Sauer, comptable, demeurant à L-6793 Grevenmacher, 15, route Trèves, d'une (1) part sociale à Monsieur Luc Schmit, employé privé, préqualifié.

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 5 des statuts et l'associé unique les considère comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le cessionnaire susdit est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Deuxième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article quatre (4) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«Art. 4. Le capital social est fixé à treize mille euros (13.000,- EUR), divisé en treize (13) parts sociales de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Monsieur Luc Schmit, employé privé, demeurant à L-6743 Greven-macher, 16, rue Kummert.»

Troisième résolution

Le siège social est transféré de L-6793 Grevenmacher, 15, route Trèves, à L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thion-ville.

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission de Monsieur Guy Sauer comme gérant technique de la société, et nomme Monsieur Luc Schmit, préqualifié, comme gérant de la société NEW IMMOSERVICES, S.à r.l., avec pouvoir de signature individuelle.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de vingt-deux mille francs luxembourgeois, sont à charge de la société, et les associés s'y engagent personnellement.

Dont acte, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. Schmit - J. Seckler

Luxembourg, le 9 août 2001.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 août 2001, vol. 515, fol. 30, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 9 août 2001.

J. Seckler

(51473/231/52) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

NEW IMMOSERVICE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6791 Grevenmacher, 32, route de Thionville. R. C. Luxembourg B 78.339.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

rour mention aux inis de la publication au mentorial, Necuell des societes et Associations.

(51474/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

J. Seckler.

SOPRO3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue du X Septembre. R. C. Luxembourg B 65.631.

L'an deux mille un, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOPRO3 S.A. avec siège social à L-4460 Belvaux, 26, rue de la Gare,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 juillet 1998, publié au Mémorial C numéro 747 du 16 octobre 1998, inscrite au registre de commerce près le Tribunal d'Arrondissement à Luxembourg sous le numéro B 65.631.

La séance est ouverte à 14.30 heures, sous la présidence de Monsieur Henri Zeyen, employé, demeurant à Dahlem.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Karin Airoldi, employée, demeurant à Greiveldange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Hans Stutz, employé, demeurant à Fennange.

Le Président expose ensuite:

- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille (1.000) actions représentant l'intégralité du capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée; cette liste de présence, après avoir été signée par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être sousmise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, l'assemblée est donc régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.
 - Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1.- Transfert du siège social de la société anonyme SOPRO3 S.A., de L-4460 Belvaux, 26, rue de la Gare à L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue du X Septembre et en conséquence modification du premier alinéa de l'article trois des statuts.
 - 2.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité la résolution suivante:

Première resolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société anonyme SOPRO 3 S.A., de L-4460 Belvaux, 26, rue de la Gare à L-4320 Esch-sur-Alzette, 38, rue du X Septembre et en conséquence décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le siège de la société est établi à Esch-sur-Alzette»

Les autres alinéas restent inchangés.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le Président lève la séance.

Frais

Tous les frais et honoraires, quels qu'ils soient, dus en vertu des présentes sont à la charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: H. Zeyen, K. Airoldi, H. Stutz, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 juillet 2001, vol. 870, fol. 62, case 5 – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C et au registre de commerce.

Esch-sur-Alzette, le 7 août 2001.

B. Moutrier.

(51540/272/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2001.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg Imprimeur: Imprimeure de la Cour Victor Buck, société à responsabilité limitée, Zone Industrielle Am Bann, L-3372 Leudelange